

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de cogénération à la biomasse  
sur le territoire de la ville de Thurso  
par Fortress Specialty Cellulose inc.**

**Dossier 3211-12-166**

**Le 15 novembre 2010**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de cogénération à la biomasse par Fortress Specialty Cellulose inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-03-30	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2010-04-06	Délivrance de la directive
2010-06-17	Réception de l'étude d'impact
2010-07-12	Réception de l'addenda sur le milieu sonore à l'étude d'impact
2010-06-23 au 2010-08-16	Consultations auprès des ministères et unités administratives du MDDEP
2010-09-15	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-09-24	Réception de l'addenda B (Réponses aux questions et commentaires du MDDEP)
2010-09-27 au 2010-11-08	Consultations auprès des ministères et unités administratives du MDDEP
2010-11-09	Réception de la lettre d'engagement et de l'errata

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à la construction et à l'exploitation d'une centrale de cogénération à la biomasse sur le site de l'usine de pâtes et papiers de Fortress Specialty Cellulose inc. à Thurso. La centrale sera composée principalement d'une nouvelle chaudière alimentée à la biomasse pouvant produire jusqu'à 100 tonnes/heure de vapeur. Cette nouvelle chaudière remplacera l'actuelle chaudière à biomasse et la chaudière d'appoint au mazout. Une turbine couplée à une génératrice recevra la vapeur produite par la nouvelle chaudière, de même que par les deux chaudières de récupération de la liqueur noire déjà existantes à l'usine, pour produire une puissance nominale de 23,15 MW d'électricité. Cette électricité sera vendue à Hydro-Québec et la vapeur résiduelle sera dirigée vers divers utilisateurs internes de l'usine.

La biomasse alimentant la chaudière sera composée d'écorces de l'usine ou d'écorces achetées à l'extérieur, des boues du système de traitement des eaux usées de l'usine de Thurso et des résidus de bois de construction (bois non traité) provenant de centres de tri. De l'huile lourde (mazout) sera aussi utilisée comme combustible d'appoint lors des démarrages de la nouvelle chaudière ou, exceptionnellement, lors du bris du système d'alimentation de la biomasse. Des gaz non-condensables seront aussi brûlés dans la chaudière.

Le choix du type de chaudière et la technologie pour le traitement des fumées ne sont pas définitifs. Pour les besoins de l'étude d'impact, une chaudière à grilles roulantes a été retenue et la technologie du traitement des fumées sera l'utilisation de multicyclones en série avec un précipitateur électrostatique. Ce choix sera par contre connu lors de l'analyse environnementale du projet.

Outre la nouvelle chaudière, le projet prévoit, entre autres comme installations majeures, une tour de refroidissement par circulation d'eau pour condenser la vapeur (en été), un échangeur de chaleur pour préchauffer l'alimentation en eau brute (en hiver), une nouvelle aire d'entreposage des écorces et un nouvel atelier de traitement d'eau pour l'alimentation des eaux de la nouvelle chaudière et des chaudières de récupération existantes.

La centrale permettra la consolidation des 330 emplois en améliorant la viabilité et la durabilité à long terme de l'usine de pâte. Sa durée de vie est estimée à 50 ans.

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais;
- la Direction des politiques de l'eau, Service des eaux industrielles;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des lieux contaminés et des matières dangereuses;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles;

- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Programme de réduction des rejets industriels;
- le Bureau des changements climatiques;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Sécurité publique.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- FORTRESS CELLULOSE SPÉCIALISÉE INC. *Projet de cogénération à la biomasse - Étude d'impact sur l'environnement - Rapport principal*, par SNC-Lavalin Environnement, juin 2010, pagination diverse, 9 annexes;
- FORTRESS CELLULOSE SPÉCIALISÉE INC. *Projet de cogénération à la biomasse - Étude d'impact sur l'environnement - Addenda Milieu sonore*, par SNC-Lavalin Environnement, juillet 2010, pagination diverse, 1 annexe;
- FORTRESS CELLULOSE SPÉCIALISÉE INC. *Projet de cogénération à la biomasse - Étude d'impact sur l'environnement - Addenda B - Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, par SNC-Lavalin Environnement, septembre 2010, 40 pages, 3 annexes;
- Lettre de M. Marco Veilleux, de Fortress Cellulose Spécialisée inc., à M. Jean-François Bourque, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 novembre 2010, concernant l'engagement à la caractérisation des sols, la conformité entre la copie papier et électronique et l'errata, 2 pages et errata;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et unités administratives du MDDEP démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée d'avril 2010. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Jean-François Bourque, ing.f.

Chargé de projet

Service des projets industriels et en milieu nordique